

## REGLEMENT CHALLENGE REGIONAL DES ECOLES DE VELO DE NOUVELLE AQUITAINE 2026

Veillez trouver ci-joints le règlement du challenge régional des écoles de Vélo de Nouvelle Aquitaine mis en place par la commission régionale école de vélo pour la saison 2026.

### **Article 1 : Organisation générale du Challenge :**

Le challenge régional des écoles de Vélo de Nouvelle Aquitaine est organisé par le Comité Régional de Nouvelle Aquitaine de Cyclisme. Il sera géré par la commission régionale des Écoles de Vélo.

### **Article 2 : Participation :**

Le challenge régional des écoles de vélo se déroulera sur toutes les organisations d'école de vélo du calendrier régional 2026 du 1<sup>er</sup> Mars au 30 Septembre 2026 qui comporteront au minimum deux épreuves sur la journée.

Pour participer à ce challenge, il faudra obligatoirement participer au Trophée Régional des Jeunes Cyclistes.

Un minimum de 5 épreuves sera demandé, en plus du TRJC soit au total 6 épreuves.

### **Article 3 : Réglementation :**

Les chapitres du règlement fédéral des écoles de cyclisme FFC sont applicables.

Les catégories concernées sont

- U7 - Pré licenciés,
- U9 – Poussins,
- U11 – Pupilles,
- U13 – Benjamins,
- U15 - Minimes

### **Article 4 : Arbitrage :**

Toutes les épreuves doivent être dirigées par un arbitre FFC.

Les jeunes arbitres sont autorisés à officier sous la tutelle d'un arbitre titulaire.



**Article 5 : Organisations :**

Pour prendre part au challenge, l'organisation devra comporter minimum deux épreuves sur la journée. L'organisateur pourra choisir ses deux épreuves dans la liste ci-dessous :

MANIABILITE, AGILITE	ENDURANCE	RAPIDITE, VELOCITE
Épreuve d'adresse (9.2.004)	Épreuve sur route (9.2.008)	Épreuve de vitesse (9.2.006)
Épreuve de cyclo-cross (9.2.011)	Épreuve de CLM (9.2.010)	Épreuve de sprint (9.2.007)
Épreuve de mécanique (9.2.015)	Épreuve de rallye (9.2.021)	Épreuve de montée chrono (9.2.020)

Les épreuves devront respecter le règlement des écoles de vélo de la FFC.

**Article 6 : Classements**

Seul le classement général de l'épreuve donnera des points pour le challenge.

Les points seront répartis comme suit :

PLACE	POINTS	PLACE	POINT
<b>1</b>	20	<b>11</b>	10
<b>2</b>	19	<b>12</b>	9
<b>3</b>	18	<b>13</b>	8
<b>4</b>	17	<b>14</b>	7
<b>5</b>	16	<b>15</b>	6
<b>6</b>	15	<b>16</b>	5
<b>7</b>	14	<b>17</b>	4
<b>8</b>	13	<b>18</b>	3
<b>9</b>	12	<b>19</b>	2
<b>10</b>	11	<b>20 ET SUIVANTS</b>	1

Pour établir le classement général final, les 5 meilleurs résultats seront comptabilisés et rajoutés au classement individuel du TRJC. En cas d'égalité, le classement général individuel du TRJC permettra de départager.

Les coureurs non licenciés dans le comité régional seront classés et recevront les points correspondant à leur position. Toutefois, ils ne seront pas intégrés dans le classement général du challenge régional.

Les points attribués à ces coureurs ne seront pas réattribués au coureur suivant de la région. Ainsi le classement général conserve les points tels qu'attribués sur chaque manche, sans ajustement en fonction de la provenance des participants.



## BONUS DE POINTS :

Il sera attribué un bonus de **2 points** supplémentaires en cas de participation à une épreuve dans **un département limitrophe** du club d'appartenance du coureur dans la région Nouvelle Aquitaine.

Il sera attribué un bonus de **5 points** supplémentaires en cas de participation à une épreuve **hors département limitrophe** du club d'appartenance du coureur dans la région Nouvelle Aquitaine.

**Si une épreuve est organisée dans le département du club d'appartenance du coureur, aucun point bonus ne sera attribué.**

## Article 7 - Matériel autorisé :

- Si présence d'une épreuve de cyclo-cross :

Il est possible d'avoir un vélo de route et un vélo de cyclocross pour les catégories concernées.

Il est évidemment possible d'avoir un seul vélo pour toutes les épreuves et des roues différentes.

L'épreuve en elle-même se déroule avec un seul et même vélo. Pas de changement de vélo.

- Si pas de cyclo-cross : le coureur fera l'ensemble des épreuves avec le même vélo.

## Article 9 : Envoi des résultats :

Les classements des épreuves sont à envoyer au comité régional et à la commission régionale des écoles de vélo (Mail : [delphineromaska@gmail.com](mailto:delphineromaska@gmail.com)) au format Excel après chaque épreuve (maximum dans la semaine suivante).

Les résultats non parvenus dans un délais de 7 jours suivant l'épreuve ne pourront être pris en compte pour le classement du Challenge.

## Article 10 : Récompenses :

Les trois premiers de chaque catégories garçons et filles seront récompensés.

Les récompenses seront remises en fin d'année sportive.

Les récompenses seront en natures.

